

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

Décision n° 290 du 10 janvier 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ2200084S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14776 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130613S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2022 :

Degosse	Laurent	NIGEND : 164 285
----------------	---------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2022 :

Vicente	Stéphanie	NIGEND : 169 605
Delesalle	Julien	NIGEND : 239 052

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2022 :

Bressy	Cédric	NIGEND : 307 536
Giquel	Vanessa	NIGEND : 323 928

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2022 :

Nicolaud	Mickaël	NIGEND : 257 032
D'Aranjo	Yohann	NIGEND : 361 617

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 janvier 2022.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine, commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,
B. Thibaud